C.A.L.I.O.P. (Centre Animations Loisirs Inter-Ages Orvault Praudière)

40 rue de la Mulonnière - 44700 ORVAULT - caliop.orvault@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION + REGLEMENT PAR CHEQUES

NOM DE FAMILLE :	**ADRESSE :**		
	CP :	**VILLE :**	
MAIL : @		**Tél :**	**Tél URGENCE :**

PRENOM de l'adhérent	Nom de l'activité	Jour	Créneau horaire	Périodicité	Tarif /inscription	Nombre d'incription	Montant
					€		€
					€		€
					€		€
					€		€
					€		€
					€		€

TOTAL INSCRIPTION A PAYER => payable par **3** chèques à l'ordre de CALIOP **présentés à l'encaissement =>**	**MONTANT : Chèque n° 1 : …….. € + Chèque n° 2 : ……..€ + Chèque n° 3 : ……..€** **en Octobre** **en Janvier** **en Mars**	**Nb chèque/s :** **3**	**Montant TOTAL des 3 chèques** €
TARIF ADHESION OBLIGATOIRE :	**+ adhésion Familiale à l'ordre de CALIOP** (encaissé en septembre) ☐ Orvaltais = 22.00 € ☐ Autres communes = 25.00 €	**+ 1 chèque**	**Montant du chèque adhésion :** €

Un certificat médical peut vous être réclamé par votre "professeur". Cela ne vous dispense pas de demander l'avis à votre médecin traitant pour l'activité sportive choisie.

REMBOURSEMENT :

- CALIOP se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant et s'engage à la rembourser intégralement aux adhérents..
- En cas de désistement de l'adhérent, le montant de l'adhésion reste acquis à CALIOP. Les cours non suivis ne seront remboursés que si le motif est recevable (maladie, accident, déménagement sur une autre commune) et sur justificatif. Tout trimestre commencé ne sera pas remboursé.
- En cas de force majeure indépendant de la volonté de l'association CALIOP, aucun remboursement de l'adhésion ou de(s) inscription(s) ne sera effectué, pas plus qu'une réduction tarifaire au prorata ou une obligation de récupération des cours sur la saison suivante.

DROIT A L'IMAGE :

Afin de communiquer sur les activités de l'association CALIOP (journaux, flyers, site CALIOP, affiches) et sauf avis contraire de l'adhérent lors de l'inscription, des photos/films pourront être réalisés par les animateurs/professeurs/membres du bureau au cours de la saison.

ASSURANCES : Avant de signer, lire attentivement le texte sur les assurances.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations sur les assurances proposées par AXA - assureur de CALIOP.

☐ **Je suis volontaire bénévole pour être membre du bureau de l'association.**

Date de l'inscription et signature obligatoires :

CADRE RESERVE POUR CONTRÔLE ADMINISTRATIF CALIOP		
	OK	**PAS OK => COMMENTAIRES**
CHQ ADHESION		
CHQ INSCRIPTION		

(voir exemple sur le site caliop.info => comment remplir le bulletin d'inscription)

MODALITES D'INSCRIPTION

TARIF ADHESION

Le montant de l'adhésion annuelle par famille (habitant à la même adresse) est de 22 € pour les Orvaltais et de 25 € pour les autres communes => 1 chèque pour l'adhésion.

Il n'est pas nécessaire de participer à une activité pour être adhérent ; mais il est obligatoire d'être adhérent pour participer à une activité et ce, même si celle-ci est gratuite.

REGLEMENT de l'ADHESION

Paiement par 1 chèque à l'ordre de C.A.L.I.O.P joint au bulletin d'inscription. Le chèque sera débité en septembre.

ANNULATION DES COURS/ATELIERS

En cas de force majeure indépendante de la volonté de l'association CALIOP, aucun remboursement de l'adhésion ou de(s) inscription(s) ne sera effectué, pas plus qu'une réduction tarifaire au prorata ou une obligation de récupération des cours sur la saison suivante.

INSCRIPTION :

- En juin lors de l'exposition, salle ELIA - CALIOP
- ou le 1er samedi de septembre au Forum des Associations
- ou le 1er mardi de septembre de 18 à 20h, salle ELIA - CALIOP

REINSCRITION : dès le mois de mai pour la saison suivante :

En utilisant le bulletin d'inscription du journal de mai à remettre avec le chèque d'adhésion + le(s) chèque(s) d'activités, le tout sous enveloppe, soit :

- à un(e) de vos animateurs(trices)
- dans la boîte aux lettres "intérieure" ou "extérieure" de la Salle ELIA

TARIF ACTIVITE

Variable selon l'activité.

Attention : le montant des fournitures (matériel et matériaux) n'est pas inclus au tarif.

REGLEMENT DES ACTIVITES

Paiement par 1, 2 ou 3 chèques, à l'ordre de C.A.L.I.O.P, mis en banque en septembre, janvier et mars. Les chèques sont à joindre au bulletin d'inscription.

Le règlement de toutes les activités de la famille est à régler pour la saison entière.

En cas de désistement de l'adhérent, le montant de l'adhésion reste acquis à CALIOP. Les cours non suivis ne seront remboursés que si le motif est recevable (maladie, accident, déménagement sur une autre commune) et sur justificatif. Tout trimestre commencé ne sera pas remboursé.

De plus, CALIOP se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant et s'engage à la rembourser intégralement aux adhérents..

ASSURANCES : NOTE A LIRE AVANT DE REMPLIR LE BULLETIN D'ADHESION

Cette note d'information s'adresse aux adhérents, particulièrement à ceux des activités de gym, de stretching et de yoga.

Notre association est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès du groupe AXA.

Cependant, nous avons l'obligation légale de vous informer que le groupe AXA vous propose une assurance individuelle complémentaire couvrant les dommages corporels que vous pourriez subir dans le cadre des activités que vous exercez au sein de l'association CALIOP.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires et vous mettre si besoin en relation avec notre assureur.

CERTIFICAT MEDICAL* : Il peut vous être réclamé par votre "professeur".

Cela ne vous dispense pas de demander l'avis à votre médecin traitant pour l'activité sportive choisie.